

Rapport 2-5 Avis sur Simplification de dispositifs d'aide régionaux liés au PDR de Bourgogne - Aide aux investissements dans les exploitations PCAE	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Économie - Emploi Rapporteur : Claude Vermot-Desroches	Séance plénière Mardi 11 octobre 2016

La politique de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles s'inscrit dans le Programme de développement rural (PDR), dispositif permettant de mobiliser des contreparties Feader.

La mesure « Investissements physiques », dont l'objet est d'aider l'amélioration des performances économiques, environnementales et énergétiques des exploitations, est déclinée en plusieurs opérations, dont le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE). La Région cofinance trois mesures de ce plan :

- ▶ 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage - volet modernisation classique,
- ▶ 4.1.2 Equipements productifs en faveur d'une agriculture durable,
- ▶ 4.2.2 Investissements pour la transformation et commercialisation dans les exploitations.

Le CESER prend acte de ce rapport technique, qui propose une simplification du règlement d'intervention du dispositif.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.